

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le 26 septembre 2023 à 18h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME LANNELUC, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
MME BAHOUgne, qui a donné procuration à MME NEOLIER
M. BIDOUZE, qui a donné procuration à MME LANNELUC

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 14 septembre 2023

DATE DE L'AFFICHAGE : 3 octobre 2023

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 034-23- OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat avec M. Jason BOUTIN, pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique »

La Vice- Présidente rappelle que pour l'année scolaire 2020-2021, le CCAS avait conventionné avec M. BOUTIN et fait l'achat d'instruments supplémentaires pour diversifier l'offre d'apprentissage.

Depuis deux ans, la crise sanitaire n'ayant pas permis de réaliser l'action, elle a repris normalement pour la période scolaire 2022-2023.

Le Président propose de reconduire l'action pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE À L'UNANIMITÉ

☞ **D'accepter** le partenariat pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique », pour l'année scolaire 2023-2024.

☞ **D'autoriser** le Président à signer la convention avec M Jason BOUTIN en qualité d'auto- entrepreneur,

☞ Le montant de la prestation, correspondant aux heures toutes charges comprises, s'élève 28 € ne pouvant excéder 170 heures pour l'année, et sous réserve qu'il y ait des enfants inscrits.

☞ **D'autoriser** Mme Murielle GARRIGOU, Vice-Présidente à signer la convention d'occupation des locaux, dans la mesure où Monsieur Bernard GUIRAUD, Président signera en tant que Maire.

A Lesparre-Médoc, 27 septembre 2023

Le Président du CCAS,

Stamp: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LESPARRE-MÉDOC, 33310

Signature: Bernard GUIRAUD

Auteur : M. Bernard GUIRAUD. Président du CCAS. publié le 3 octobre 2023